

23 novembre 2018 19 h 45

Mineurs isolés étrangers : des enfants à accueillir et à protéger

QUOI ? Une soirée - débat

autour du film **J'ai marché jusqu'à vous**

ou **Récits d'une jeunesse exilé** de **Rachid Oujdi**, auteur réalisateur

AVEC QUI ?

• **Renaud MANDEL**,
travailleur social et président de
l'Association pour la Défense des
Mineurs Etrangers Isolés (ADMIE)

• **Armelle GARDIEN**,
membre du collectif resf.mie.92
(Réseau éducation sans
frontières)

Selon la loi du 5 mars 2007, les mineurs isolés étrangers relèvent de la compétence de l'Aide sociale à l'enfance, donc des conseils départementaux.

Reconnu mineur et privé temporairement de la protection de sa famille, un jeune étranger doit bénéficier d'une prise en charge et d'un accompagnement socio-éducatif et juridique jusqu'à sa majorité.

Des étrangers mais « d'abord des enfants », rappelle le Défenseur des droits

OÙ ? Maison des associations

salle A. Camus, 13 rue
de Bièvres à Clamart

**Gare SNCF Clamart, bus 189, 190
(arrêt Plessis-Piquet)**